



ME le 30/05/22

Objet Plan REPowerEU. Deux documents émanant de l'Europe datés du 23/5/2022)

Madame.... Monsieur...

Nous souhaitons vous alerter sur le contenu de deux documents datés du 23/5 émanant de l'Europe que vous trouverez en annexe

Sur l'aspect général cette directive profite honteusement de la crise en Ukraine pour justifier un déploiement frénétique et accéléré des énergies renouvelables (éolien en particulier) et les affranchir de toute contrainte environnementale sérieuse. Cette approche répond à la pression du lobby éolien et des industriels allemands qui rencontrent des difficultés sur leur marché intérieur : baisse des implantations d'éoliennes de 50% en 2018, et de 80% en 2019 ; et cela a continué en 2020.

L'objectif passe à 45% d'Enr en 2030 au lieu de 40%, et les Enr sont décrétées « d'intérêt public majeur ».

Ces directives sont censées favoriser l'indépendance énergétique (moins de combustibles fossiles importés), la réduction des émissions de Co2 et des prix de l'énergie abordables. Ces objectifs ne résistent pas à l'analyse de la situation actuelle (Voir annexe « analyse de la situation en France et en Allemagne).

En matière d'environnement nous pouvons redouter le pire : les contraintes sont levées !

Les mesures annoncées constituent une régression environnementale jamais vue avec un risque démesuré de destruction de la biodiversité.

« Les zones réservées » qui concentreront les ENR cumuleront toutes les nuisances : suppression de l'évaluation environnementale (pas d'étude d'impact dans les zones réservées) et acceptation de la mise à mort des espèces protégées, qui seront sacrifiées au développement des Enr.

La Commission européenne ne craint pas désormais d'affirmer froidement dans une recommandation publiée au journal officiel européen (JO de l'EU du 25/5/2022) :

« Les États membres devraient veiller à ce que la mise à mort ou la perturbation d'espèces données d'oiseaux sauvages et d'espèces protégées au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil ⁽¹²⁾ ne fasse pas obstacle au développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables, en

exigeant que ces projets intègrent, le cas échéant, des mesures d'atténuation visant à prévenir efficacement et autant que possible la mise à mort ou la perturbation »

Cette affirmation est pourtant contraire aux objectifs nationaux de protection de la biodiversité.

Nous vous invitons à consulter le document en annexe issu de l'analyse des textes européens par le président de la Fédération Anti éolienne de la Vienne. Il synthétise les principales voies tracées par ces textes.

En ce qui concerne notre région Centre Val de Loire, c'est « l'alerte rouge »

Page 32 du document EUR-Lex - 52022DC0230 - FR - EUR-Lex une carte d'Europe donne le potentiel d'énergie renouvelable à partir de l'éolien terrestre. Et ceci pour chaque région. Vous trouverez en annexe l'analyse de ce qui est prévu pour notre région, à savoir :

24 469 éoliennes sur 39 151 km2 !

Ce projet délirant est dicté par l'idéologie, par la situation particulière des pays engagés dans le développement à outrance des EnR intermittentes. La finalité n'a rien à voir avec une « *transition juste et solidaire* », mais sert des intérêts particuliers Il doit être combattue par tous ceux qui aiment et défendent nos territoires. Ces textes ne prennent pas compte des spécificités de notre pays qui a fait des choix énergétiques différents lui assurant une meilleure indépendance.

Partout des voix s'élèvent pour refuser le développement éolien à marche forcée en France.

La loi 3DS particulièrement permet à nos communes et EPCI de mettre des contraintes dans leur PLU ou PLUI, et de faire barrage à cette énergie destructrice.

Nous comptons sur votre engagement pour défendre nos territoires et vous en remercions. Nous restons bien sûr à votre écoute et à votre disposition pour en parler et voir ensemble comment lutter efficacement contre ces directives inappropriées.

Dans cette attente, nous vous prions M d'agréer nos très respectueuses salutations.

Maggy Ernst
Présidente

Dominique Vandeweghe
Vice-président

Michel Navion
Vice-président

Fédération Vent Contraire en Touraine et Berry

1 place du 19 mars 1962
37350 le Petit Pressigny

federation.vent.contraire.tetb@gmail.com